

FONDATION EPIC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023

FONDATION EPIC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023

Sommaire

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
Bilan	6
Évolution de l'actif net	7
Résultats	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 16
Renseignements complémentaires - Annexe A et Annexe B	17 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
FONDATION EPIC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FONDATION EPIC (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes à but non lucratif, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des revenus de sollicitation et dons, de loterie, du Grand défi Pierre Lavoie, des ventes de la boutique et des activités CACFC. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si les produits de cette nature, les résultats et les flux de trésorerie provenant du fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2023 et 2022 et les débiteurs et les actifs nets présentés aux bilans au 31 mars 2023 et au 2022 auraient dû faire l'objet d'ajustements.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Nous attirons l'attention à la note 8 des états financiers, qui mentionne que l'information financière au 31 mars 2023 et 2022 qui provient de CAPSANA inc. n'a pas fait l'objet d'aucun examen ni d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Gosselin & Associés inc.*¹

Gosselin & Associés inc.
Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 17 mai 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A101673

FONDATION EPIC

BILAN

AU 31 MARS 2023

	2023 \$	2022 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	138 776	223 411
Obligations et actions - contrat Fiduciare (note 14)	380 574	249 862
Débiteurs (note 4)	17 628	3 756
Frais payés d'avance	8 893	6 843
Stocks (note 5)	<u>23 350</u>	<u>29 571</u>
	569 221	513 443
OBLIGATIONS ET ACTIONS (note 6)	4 145 328	4 029 520
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	6 073	7 742
PARTICIPATION DANS CAPSANA INC. (note 8)	<u>1 116 974</u>	<u>1 163 387</u>
	<u>5 837 596</u>	<u>5 714 092</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 10)	265 050	19 464
Contribution à payer au Centre ÉPIC (note 11)	350 066	125 066
Apports reportés (note 12)	27 747	29 457
Contrat fiduciaire - Subvention à payer à CAPSANA (note 14)	<u>365 306</u>	<u>250 000</u>
	<u>1 008 169</u>	<u>423 987</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉ	6 073	7 742
	<u>4 823 354</u>	<u>5 282 363</u>
	<u>4 829 427</u>	<u>5 290 105</u>
	<u>5 837 596</u>	<u>5 714 092</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION EPIC**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

			2023	2022
	Investi en immobilisation \$	Non affecté \$	Total \$	Total \$
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Solde au début de l'exercice	7 742	5 282 363	5 290 105	5 262 507
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	<u>(1 669)</u>	<u>(459 009)</u>	<u>(460 678)</u>	<u>27 598</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>6 073</u>	<u>4 823 354</u>	<u>4 829 427</u>	<u>5 290 105</u>

FONDATION EPIC**RÉSULTATS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

	2023 \$	2022 \$
PRODUITS		
Sollicitations et dons	312 383	245 627
Dividendes	94 320	185 379
Gain sur disposition de placements	60 588	96 667
Grand défi Pierre Lavoie	37 812	-
Revenus boutique	7 066	8 228
Intérêts	6 673	1 522
Kiosque Loto-Québec	6 198	1 170
Activités CACFC (Comité des activités de collecte de fonds et des communications)	5 090	12 780
Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)	-	60 090
	<u>530 130</u>	<u>611 463</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	252 743	212 643
Grand défi Pierre Lavoie	28 940	-
Honoraires de gestion de portefeuille	27 917	29 351
Campagne de financement	24 312	15 301
Coût des marchandises vendues	19 691	4 125
Honoraires professionnels	16 802	14 230
Assemblée générale	14 874	1 268
Frais d'administration	14 341	9 562
Communication marketing	2 728	2 164
Amortissement des immobilisations corporelles	1 670	2 148
Activités CACFC (Comité des activités de collecte de fonds et des communications)	282	953
Dons planifiés	17	-
	<u>404 317</u>	<u>291 745</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LA CONTRIBUTION AU CENTRE EPIC	125 813	319 718
CONTRIBUTION AU CENTRE ÉPIC (note 13)	<u>(346 361)</u>	<u>(120 000)</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES POSTES SUIVANTS	(220 548)	199 718
(MOINS-VALUE) NON RÉALISÉE SUR LES PLACEMENTS	(193 718)	(199 300)
QUOTE-PART DE (PERTE NETTE)BÉNÉFICE NET DE LA SOCIÉTÉ CAPSANA INC. (note 8)	<u>(46 412)</u>	<u>27 180</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(460 678)</u>	<u>27 598</u>

FONDATION EPIC**FLUX DE TRÉSORERIE****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

	2023 \$	2022 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(460 678)	27 598
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 669	2 148
Quote-part du bénéfice net de la société CAPSANA inc.	46 412	(27 180)
Moins-value (plus-value) non réalisée sur placements	(193 718)	199 300
	<u>(606 315)</u>	<u>201 866</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(13 872)	1 491
Frais payés d'avance	(2 050)	(753)
Stocks	6 221	686
Créditeurs	245 586	2 565
Contrat fiduciaire - Subvention à payer à CAPSANA	115 306	250 000
Contribution à payer au Centre ÉPIC	225 000	89 152
Apports reportés	(1 710)	3 842
	<u>574 481</u>	<u>346 983</u>
(Sorties) rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	(31 834)	548 849
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Variation de placements	<u>(52 801)</u>	<u>(408 044)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(84 635)	140 805
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>223 411</u>	<u>82 606</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>138 776</u></u>	<u><u>223 411</u></u>

FONDATION EPIC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FONDATION a été incorporée selon les dispositions de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, sous le nom de FONDATION E.P.I.C. le 12 septembre 1972. Le 14 juin 2022, sa dénomination sociale a été modifiée pour "FONDATION EPIC".

C'est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempt d'impôts sur le revenu.

Ses nouveaux objets sont les suivants :

- promouvoir et réaliser toutes activités à caractère éducatif, scientifique et charitable dans le but de promouvoir des saines habitudes de vie et la santé en général;
- les objets ne permettent cependant pas aux souscripteurs ou leurs ayants droit de recouvrer sous quelque forme que ce soit l'argent qu'il auront versé à la personne morale;
- Solliciter et recevoir des dons en vue de supporter les projets, les services, la recherche et les coûts d'équipements de son oeuvre principale : le centre Epic de l'institut de cardiologie de Montréal et aussi en vue de promouvoir de saines habitudes de vie et la santé en général avec ses propres projets;
- acquérir par voie de dons, legs, achats ou autrement, tous biens meubles ou immeubles et utiliser ces biens ou les revenus qui en proviennent, aux fins poursuivies par la Fondation;
- à titre d'organisme de charité dûment inscrit auprès des autorités fiscales, remettre des reçus de dons ou legs reçus, le tout en conformité avec les lois applicables;
- organiser des événements de toute nature afin de récolter des fonds.

2 - ENGAGEMENTS ENVERS LE CENTRE ÉPIC

En 2022, le conseil d'administration a résolu d'accepter de donner les sommes de 120 000 \$ pour la recherche. Ce montant lié à la recherche est comptabilisé dans les charges.

En 2023, le conseil d'administration a résolu d'accepter de donner les sommes de 120 000 \$ pour la recherche et 226 361 \$, pour les travaux faits sur la bâtisse. Ces montants liés à la recherche et aux travaux sont comptabilisés dans les charges.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. L'organisme ne comptabilise pas les dons en nature.

Revenus de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date d'exécution de l'ordre et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les dividendes sont constatés à compter de la date d'encaissement.

Revenus de boutique, de loterie et des activités CACFC

Les revenus tirés des activités de la boutique, de la loterie et de CACFC sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Opérations en devises

Les placements qui sont libellés en devise américaine sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations dont ils sont issus. Les profits et les pertes qui en résultent sont inclus dans l'état des résultats.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme comprennent les obligations et actions, l'encaisse, les débiteurs, les créditeurs et la contribution à payer au Centre ÉPIC.

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement ses actifs financiers, sauf les obligations et actions, et ses passifs financiers au coût.

L'organisme a fait le choix d'évaluer ses placements en obligations à la juste valeur. Les variations dans les justes valeurs sont constatées directement à l'état des résultats. Les justes valeurs sont obtenues du courtier.

Les justes valeurs des actions sont établies selon les cours de fermeture des titres sur le marché.

Les honoraires de gestion des portefeuilles sont comptabilisés aux résultats.

Participation dans un satellite

La participation dans la société CAPSANA INC., une entreprise à but lucratif, est comptabilisée à la valeur de consolidation.

FONDATION EPIC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend le prix d'acquisition et les frais de transport. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de ventes variables qui s'appliquent.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier	20 %
Équipement informatique	30 %

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes de l'encaisse.

4 - DÉBITEURS

	2023 \$	2022 \$
Comptes à recevoir	9 700	-
Taxes à la consommation	7 928	3 756
	<u>17 628</u>	<u>3 756</u>

5 - STOCKS

	2022 \$	2022 \$
Articles promotionnels	20 364	16 325
Billets de loterie	2 986	13 246
	<u>23 350</u>	<u>29 571</u>

FONDATION EPIC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2023****6 - OBLIGATIONS ET ACTIONS**

	2023 \$	2022 \$
Titres et fonds à revenus fixes (coût en 2023 de 2 175 554 \$ et 1 881 054 \$ en 2022)	2 006 453	1 798 047
Actions et fonds d'actions de sociétés cotées (coût en 2023 de 1 556 275 \$ et 1 668 512 \$ en 2022)	1 857 042	1 868 753
Actions et fonds d'actions de sociétés cotées internationales (coût en 2023 de 196 365 \$ et de 233 109 \$ en 2022) compte en devises américaines	<u>281 833</u>	<u>362 720</u>
	<u>4 145 328</u>	<u>4 029 520</u>

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier	25 824	20 598	5 226	6 532
Équipement informatique	<u>3 148</u>	<u>2 301</u>	<u>847</u>	<u>1 210</u>
	<u>28 972</u>	<u>22 899</u>	<u>6 073</u>	<u>7 742</u>

8 - PARTICIPATION DANS CAPSANA INC.

	2023 \$	2022 \$
500 actions de catégorie A, représentant 49,95% des actions totales émises	<u>1 116 974</u>	<u>1 163 387</u>

(a) voir renseignements complémentaires tableau A

9 - MARGE DE CRÉDIT

La Fondation dispose d'une marge de crédit sur cartes de crédits de 35 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux de 15,20 %. Au 31 mars 2023, la marge de crédit n'est pas utilisée.

FONDATION EPIC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2023****10 - CRÉDITEURS**

	2023 \$	2022 \$
Fournisseurs et frais courus	3 397	6 899
Somme à remettre à l'État	5 767	810
Salaires à payer	21 192	11 755
Somme à payer à Capsana	234 694	-
	<u>265 050</u>	<u>19 464</u>

11 - CONTRIBUTION À PAYER AU CENTRE ÉPIC

	2023 \$	2022 \$
Centre ÉPIC de l'ICM	230 066	5 066
Direction de la prévention-Recherche et équipement médical	120 000	120 000
	<u>350 066</u>	<u>125 066</u>

12 - APPORTS REPORTÉS

	2023 \$	2022 \$
Grand défi Pierre Lavoie	26 243	18 777
Défi Mont Washington	-	10 680
Autres montants reportés	1 504	-
	<u>27 747</u>	<u>29 457</u>

13 - CONTRIBUTION AU CENTRE ÉPIC

	2023 \$	2022 \$
Direction de la prévention - Recherche et équipement médical	120 000	120 000
Centre ÉPIC de l'ICM - Travaux	226 361	-
	<u>346 361</u>	<u>120 000</u>

14 - CONTRAT DE FIDUCIAIRE

Au cours de l'exercice 2021, l'entente entre la Fondation, Capsana Inc. et le gouvernement du Québec a été renouvelée. Cette entente stipule que la Fondation agira à titre de fiduciaire, pour assurer le financement de la Campagne de promotion d'une saine utilisation d'internet et de prévention de son usage problématique (cyberdépendance), pour laquelle Capsana Inc. a été mandatée. Le projet, assorti d'une subvention gouvernementale maximale de 2 500 000 \$, doit s'étendre sur les exercices financiers 2021 à 2024.

15 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux placements.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est exposé à ces trois risques.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. L'organisme réalise des opérations de placements en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actif sont exposés aux fluctuations des devises. Au 31 mars 2023, les placements en devises américaines sont de 208 331 USD et représentent 6,19 % du total des placements en obligations et actions.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'organisme est exposé à ce type de risque sur ses placements en obligations.

Risque de prix

15 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix en raison des placements dans des actions cotées en bourse. Le risque de prix associé aux placements en actions est réduit au minimum car l'organisme atténue ce risque en rééquilibrant son portefeuille régulièrement, conformément à sa politique de placement qui établit un maximum de 60 % pour les placements en actions.

16 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

FONDATION EPIC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - TABLEAU A****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
PARTICIPATION DANS CAPSANA INC.		
500 actions de catégorie A représentant 49,95 % des actions totales émises	1 000 000	1 000 000
Quote-part cumulative des résultats au début	<u>163 386</u>	<u>136 207</u>
	<u>1 163 386</u>	<u>1 136 207</u>
Quote-part du bénéfice net de la société CAPSANA inc. pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, calculé à partir des états financiers de CAPSANA inc. après impôt.	<u>(46 412)</u>	<u>27 179</u>
	<u>1 116 974</u>	<u>1 163 386</u>

La juste valeur du placement dans la société satellite n'a pas été présentée puisqu'il n'existe pas de marché actif pour évaluer ce placement.

Les informations financières au 31 mars 2023 et 2022, proviennent de CAPSANA inc. sans avoir fait l'objet d'aucun examen ni audit.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Bilan	\$	\$
Total des actifs	<u>6 403 429</u>	<u>5 699 434</u>
Total des passifs	3 348 925	2 552 307
Total des capitaux propres	<u>3 054 504</u>	<u>3 147 127</u>
	<u>6 403 429</u>	<u>5 699 434</u>

FONDATION EPIC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - TABLEAU A****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Résultats		
Produits	5 848 242	5 811 632
Charges	<u>5 940 866</u>	<u>5 757 273</u>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	(92 624)	54 359
Impôts sur les bénéfices	<u>-</u>	<u>-</u>
Bénéfice net	<u>(92 624)</u>	<u>54 359</u>
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(232 784)	654 679
Activités d'investissement	175 555	(295 555)
Activités de financement	-	-